

## Réunion du 2 juin 2025

Le Syndicat mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne s'est réuni lundi 2 juin 2025 à 18h00 à la mairie d'Aube sous la présidence de Madame Christine LEBRETON, Présidente du Syndicat.

**Présents** : M.LORMEAU, Mme HOLTZAPPEL, MM.FILLEUL, COUSIN, Mme LE BLEVEC, MM.BRIZARD, ROUAULT de COLIGNY, Mme LEBRETON, MM.BATREL, POTIER, MASQUELIER

**Excusé avec pouvoir** : M.OPRON a donné pouvoir à Mme LEBRETON

**Excusés** : MM. MESLIN, GAULTIER.

**Absents** : M. GUEUGNON, LEBEDEL, GANDIN, ROLAND.

M.LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Madame Mainvoille, Présidente de l'Association des riverains de la Risle, était présente.

Madame la Présidente demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative au budget. Accepté à l'unanimité.

### Décision modificative au budget 2025

A l'unanimité le conseil syndical approuve les crédits ci-après :

- Compte 673 D « titres annulés (sur exercices antérieurs) » + 1 600 €
- Compte 6588 D « autres charges diverses de gestion courante » - 1 600 €

### Mise en place du RIFSEEP

Le Régime Indemnitare (RIFSEEP) est composé de deux parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions et repose sur la nature des missions exercées par les agents ainsi que sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leur poste. Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise occupé par les agents relevant du même cadre d'emploi. Chaque cadre d'emploi du syndicat est réparti en différents groupes de fonctions selon des critères professionnels prédéfinis. A chaque groupe de fonctions correspondent des montants plafonds. L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale.
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation. Le montant du CIA est déterminé selon les mêmes modalités que pour l'IFSE par répartition des cadres d'emploi en groupes de fonctions.

Cette part du RIFSEEP facultative ne sera pas versée aux agents du syndicat.

Après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents (3 contre sur les montants : MM.Brizard, Cousin, Rouault de Coligny), le Conseil Syndical décide d'adopter le nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2025**.

### Accord de médiation pour les travaux de L'Aigle

En 2022, le Syndicat a conclu avec la société Lafosse et Fils un marché de travaux pour le rétablissement de la continuité écologique sur la ville de L'Aigle.

Le cabinet d'études ARTELIA intervient dans ce marché en qualité de maître d'œuvre et a réalisé l'ensemble des études et modélisations.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des dysfonctionnements sont apparus sur la rampe réalisée au droit du seuil de Verdun.

Afin de résoudre ce problème, une proposition consiste à défaire l'ouvrage, le reprendre et l'améliorer.

Un différend subsistait sur les causes des dysfonctionnements constatés et les responsabilités des intervenants pour la prise en charge des travaux de reprise, évalués à la somme de 68 859,05 €ht.

Une médiatrice a été nommée et un accord a été conclu entre chaque partie.

Le Syndicat assurera les actions de communication en lien avec les travaux de reprise.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

**Autorise** La présidente à signer le protocole transactionnel

### **Divers**

#### **→ Travaux du Grû**

Le syndicat a obtenu l'autorisation de travaux du service urbanisme de la CDC des Pays de L'Aigle pour l'entretien du Bois « HUMERY » en amont direct de la grille de l'ouvrage de lutte contre les inondations du Grû. Les travaux de la parcelle ont été estimés à 20 000 €ht par l'entreprise Fréon en charge de l'entretien de la végétation pour le PPRE. Ils consistent à enlever le bois mort et à couper les jeunes pousses avec évacuation totale des produits de coupe ainsi qu'un broyage des résidus de taille.

#### **→ Fonds Vert : mise aux normes de l'ouvrage du Grû**

Après échange téléphonique avec le service instructeur fonds vert, l'aide serait plafonnée à 30% du montant total des travaux engagés, estimés à 65 000 € ttc.

#### **→ Formation pêche électrique**

Les deux agents du syndicat ont participé à une formation (BE-Manœuvre), obligatoire pour utiliser le matériel de pêche à l'électricité. En plus, ils devront suivre une formation SST (santé sécurité au travail) pour répondre à l'arrêté du 2 février 1989 portant sur l'utilisation des installations de pêche à l'électricité.

### **Tour de table**

➤ **Madame Le Blevec (L'Aigle)** : au Quai Catel, la rivière est souvent sale, beaucoup de déchets s'accumulent. Réponse : la Ville de L'Aigle ainsi que le Syndicat interviennent souvent à cet endroit pour le nettoyer. L'automatisation des clapets devrait résoudre le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.